

Dossier Traces et Données

4 Le nouveau défi des systèmes d'information

Jean-Luc Viruega

La traçabilité des données permet un ancrage fort du monde de l'information dans le monde industriel et place l'information au cœur de la chaîne de valeur.

9 Finances : Une traçabilité renforcée

Raphaël Quarello

Les nouvelles normes internationales et les réglementations européennes viennent renforcer les obligations en matière d'audit, de contrôle interne et de traçabilité des données. Procédures et données devront dorénavant être contrôlées et maîtrisées à chaque instant.

14 Le miroir de nos intelligences collectives

Luigi Lancieri

En pistant les traces laissées par les utilisateurs, les Systèmes d'Information peuvent mettre l'intelligence particulière au service de la collectivité. Ils peuvent aussi détecter les utilisations douteuses...

Les trous noirs nous guettent 18

Jean-Jacques Thomasson

Quand l'information se transforme en trou noir, ne pas réagir devient une faute. XML permet d'établir une véritable chaîne logistique de l'information. Vous ne pourrez plus dire que vous ne saviez pas !

Améliorer la valeur et la qualité des données 23

Christophe Brasseur

Bien qu'essentielles, voire stratégiques, les données de l'entreprise ne semblent pas bénéficier de moyens et de règles à la hauteur des enjeux. C'est pourtant par là qu'il faudrait commencer !

Assurez le management coordonné des données 28

Jean-Noël Lhuillier

L'information ne se limite pas aux données que nous stockons dans des mémoires informatiques. Elle est interprétée en connaissances, agglomérées en compétences qui permettent le travail créatif.

Services

34 Production et qualité L'exemple du compte bancaire

Robert Lemay

Management

38 Vers l'orientation marché

David Gotteland et Daniel Ray

Retour d'expérience

41 Tenir un engagement de délai

Jean-Claude Corbel

Juridique

Bien protéger son patrimoine intellectuel 47

Chloé Torres

Portrait

Philippe Cottret, DOSI Groupe Chantelle 49

Jean Thily

Les publications A.Bensoussan 51

Nos partenaires 52

MENSUEL PUBLIÉ PAR SOC-INFOS
SARL de presse au Capital de 10 000 €
Siren : 484 942 404 - NAF : 221E

COMITÉ ÉDITORIAL

Rémy Berthou, *DSI de France 3 et Président de l'ITSMF*
Jean-Pierre Corniou, *CIO de Renault et Président du Cigref*
Marie-Agnès Couwez, *Amesis*
Hervé Crespel, *Président du club Urba-SI*
Vincent Douhairie, *Administrateur de l'ITSMF*
Catherine Leloup, *Consultante indépendante et administrateur de l'AFAI*
Pierre Lora-Tonet, *DSI du Parlement européen*
Christian Morfouace, *Chargé de mission pour le ministère de l'Agriculture*
Olivier Guérin, *Chargé de mission au CLUSIF*
Jacques Pantin, *PDG de Dictis et de Dictao*
Serge Yablonsky, *Président d'honneur de l'AFAI*

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION / RÉDACTEUR EN CHEF

Jean-Michel Atzel

SIÈGE SOCIAL

Soc-Infos
26 rue Damrémont - 75018 Paris
Fax : 33 (0)1 42 51 88 68
Web : www.soc-infos.com
E-mail : redaction@soc-infos.com

MAQUETTE / SITE WEB / PRÉPRESSE

Michel Jemma - JMA Communication

MAQUETTE / SITE WEB / PRÉPRESSE

Michel Jemma - JMA Communication

IMPRIMEUR

Technic Imprim - Parc d'Activités de Villejust-Courtaboeuf 7
BP 55 - 15, avenue des Deux Lacs 91971 Les Ulis Cedex

CRÉDIT PHOTO COUVERTURE : *Binary code abstract*
Jacey - Gettyimages

ISSN : en cours

COMMISSION PARITAIRE : en cours



Jean-Michel ATZEL
Directeur de la publication

Traces et données Sur la piste de l'événement

Technique utilisée depuis des lustres dans la distribution et l'industrie, la traçabilité des données et des événements fait son entrée en force dans le monde de l'information.

Certes, le fait n'est pas nouveau et les auditeurs informatiques utilisent depuis longtemps des outils permettant de tracer, plus ou moins bien, l'information financière et ses différentes composantes.

Mais ce qui est nouveau par contre, c'est la force et la vigueur avec lesquelles les autorités de tutelles, les actionnaires, les dirigeants et finalement le marché, c'est-à-dire le client, exigent enfin des informations fiables, véritablement contrôlées et ... utiles.

Facteur clé de succès et de différenciation concurrentielle, l'information et toutes ses composantes (données, connaissances, compétences...) doivent dorénavant faire partie de la panoplie des objets de valeur et du capital de l'entreprise.

Fini donc de jouer avec des tableaux de bord qui se suivent et ne se ressemblent pas, des équipes qui travaillent à partir d'informations différentes, du "versionning" et des opérations de maintenance qui vont à vau-l'eau, selon le bon vouloir des uns et sans documentation précise.

Finies les masses d'information, données et connaissances fausses, obsolètes ou inutilisées, car n'arrivant jamais à la bonne personne et au bon moment.

On se plaît à rêver !

Mais ce qui est vrai pour les données est vrai pour les événements !

Car, dorénavant, l'exigence sécuritaire et réglementaire est telle que l'on veut non seulement savoir si la donnée est fiable et utile, mais on veut également savoir qui l'a donnée, vérifiée, modifiée, où, à quelle étape du processus et quand ?

On veut pister les données, pister les événements, afin de traquer les erreurs, détecter les fautes, voire ... identifier les coupables.

On veut, on espère, donner enfin à l'information sa vraie valeur dans notre monde dit ... de l'information.

Pour beaucoup, ce virage imposé par les nouvelles règles financières, mais aussi par l'ensemble des participants à la chaîne de valeur informationnelle, doit pouvoir s'appliquer à tous les stades et à tous les métiers de l'entreprise.

C'est vrai pour la traçabilité des spécifications d'un projet logiciel, c'est vrai pour la traçabilité des mails entrants et sortants, c'est vrai pour toute l'information véhiculée dans les systèmes internes des entreprises, mais c'est vrai aussi pour tout ce qui concerne les relations clients/fournisseurs et celles plus générales de l'entreprise avec son environnement.

Mais cela va encore plus loin !

Car la traçabilité peut aussi servir à accroître la valeur même de cette information. C'est déjà vrai dans les actes d'achat sur le Net ou dans la grande distribution, qui sont suivis et répertoriés afin de mieux connaître et de mieux profiter du profil des consommateurs.

De même, en pistant les informations les plus utiles ou les plus utilisées par un groupe performant travaillant en son sein, l'entreprise peut générer du savoir et faire de ces traces le miroir de ses intelligences collectives.

Des outils, des techniques, des langages favorisent ce type d'approche. Mais tout repose aussi, comme toujours, sur l'acceptation des principes et sur une bonne organisation.

Certes, élaborer un management coordonné de toute l'information n'est pas simple, mais c'est possible. Cela repose d'abord sur de bonnes définitions et une bonne compréhension des natures des données et informations.

Gardons-nous pour autant de revoir là la résurgence des "usines à gaz". Comme toujours, il faut voir grand et démarrer petit ... mais vite !

Car, aujourd'hui, le développement des systèmes de traçabilité dans le monde de l'information est un signe clair et fort d'appartenance de ce secteur au monde industriel et de la reconnaissance de l'information en tant que produit de valeur à construire, protéger et exploiter.

Bonne lecture

Bien protéger son patrimoine intellectuel

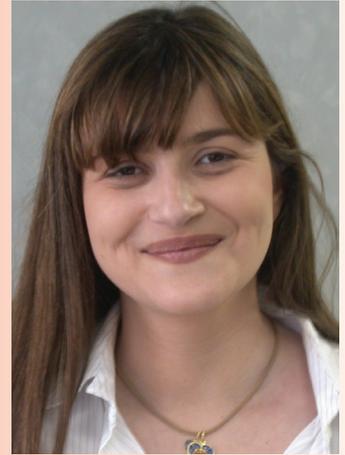
Les entreprises, lorsqu'elles jouissent d'une capacité d'innovation importante, disposent d'un véritable patrimoine intellectuel qu'il convient à la fois de protéger et de valoriser. La protection du patrimoine intellectuel doit faire l'objet d'une gestion à part entière, afin qu'elle soit la plus cohérente possible avec la stratégie globale de l'entreprise.

Pour cela, seule une maîtrise de l'information interne de l'entreprise peut permettre une adéquation entre les propriétés intellectuelles d'une entreprise, sa stratégie globale et une bonne protection de son patrimoine intellectuel.

L'audit

Pour une entreprise, à fortiori une entreprise à forte capacité technologique et scientifique, l'audit des ses propriétés intellectuelles est une étape importante en vue de la protection et de la valorisation des différents éléments de son patrimoine. Un audit, en matière de propriété intellectuelle, comporte généralement quatre phases.

1. Une identification des droits incorporels de l'entreprise. Il s'agit, tout d'abord, de détecter tous les éléments susceptibles de constituer une valeur incorporelle pour l'entreprise. Si certains éléments, du fait de leur protection légale, tels les brevets, marques, dessins et modèles, apparaissent facilement, d'autres, ne donnant pas prise à une propriété au sens propre, sont plus difficiles à recenser. En ce qui concerne la première catégorie d'éléments, il suffit de contrôler l'existence matérielle des titres, d'identifier les marques non renouvelées, les brevets déchus, le défaut de paiement des annuités et/ou tout autre événement susceptible d'affecter la propriété des titres. En ce qui concerne la deuxième catégorie (par exemple, idée publicitaire, méthode commerciale, savoir-faire industriel ou commercial...), il convient de s'assurer qu'ils sont suffisamment créatifs et concrets pour pouvoir recevoir une protection, ou pour que l'on puisse prendre des mesures et des méthodes de protection



Chloé Torres

Avocat

Alain Bensoussan - Avocat

Pour mieux protéger son patrimoine intellectuel, l'AFAI et le Cabinet Alain Bensoussan ont mis au point une "Charte pour l'utilisation des systèmes de base de connaissances". Une approche consensuelle qui va de pair avec un audit du capital intellectuel réellement détenu.

CV Chloé TORRES

Avocat à la Cour d'appel de Paris, Chloé Torres a rejoint le cabinet Alain Bensoussan en 1999. Elle exerce son activité au sein du pôle communications électroniques et intervient notamment dans les domaines de la gestion des connaissances, de l'e-learning et de l'internet, pour la conduite de projets, en matière contractuelle et dans la gestion des précontentieux et contentieux. Elle intervient en tant que conférencière notamment dans le cadre de KM Forum et E-learn Expo.



spécifiques permettant d'aménager la preuve de l'antériorité et du contenu de ces créations (par exemple, le dépôt sous enveloppe Soleau) et d'en ménager la confidentialité, notamment par le biais d'engagements contractuels de confidentialité.

2. Le contrôle de la titularité des droits. Après avoir identifié les éléments et les droits normalement

4. La validation de la politique de propriété intellectuelle de l'entreprise audité. Il s'agit de vérifier que les options retenues en matière de protection du patrimoine intellectuel sont les plus adéquates, eu égard à l'objet protégé et aux attentes de l'entreprise. Cette réflexion doit s'inscrire également dans une perspective internationale, dès lors que l'entreprise audité évolue dans un

utilisation des systèmes de base de connaissances. Cette charte formule des règles régissant l'accès aux bases de connaissances. Elle formule des obligations pour les salariés comme pour les employeurs.

Pour les salariés, l'utilisation des bases de connaissances est limitée à un cadre strictement professionnel et le partage et la mutualisation des connaissances (traçabilité, identification du contenu, coopération, responsabilité) sont des obligations. Le respect des droits de propriété intellectuelle, le maintien des conditions optimales d'accès et de sécurité, la garantie de la confidentialité et l'utilisation maîtrisée des techniques de cryptologie font également partie de ces obligations. Pour l'entreprise, il s'agit notamment de s'engager à mettre à la disposition des utilisateurs un système ergonomique et moderne, qui leur facilite le travail de partage de connaissances, et de maintenir ce système en conditions opérationnelles par des améliorations et des mises à jour régulières.

Cette charte ne peut acquérir une valeur importante que si elle est annexée au règlement intérieur de l'entreprise et soumis, au préalable, à la consultation du comité d'entreprise. Les salariés comme l'employeur ne peuvent que gagner à la mise en oeuvre de cette charte qui s'inscrit dans le cadre d'une démarche préventive et consensuelle.

Cette charte formule des règles régissant l'accès aux bases de connaissances. Elle formule des obligations pour les salariés comme pour les employeurs.



associés, il convient de s'assurer que l'entreprise est bien titulaire des droits de propriété intellectuelle qu'elle exploite. Une attention toute particulière doit être portée aux groupes réunissant plusieurs sociétés et dans lesquelles les titres de propriété intellectuelle ne sont pas toujours réunis entre les mains de la société mère, mais peuvent être répartis entre les différentes filiales.

3. Le contrôle de la validité et de la portée des titres de propriété industrielle. Il convient d'effectuer des recherches d'antériorité, afin de déterminer si l'exploitation des brevets ou des marques effectuée par l'entreprise ne porte pas atteinte aux droits d'un tiers. Le contrôle de tous les contrats écrits ou verbaux mettant en cause un titre de propriété industrielle est également indispensable, afin de mesurer la portée des titres et l'usage qui peut en être fait (cession, licence...).

tel contexte : une entreprise pour qui l'export représente une part importante de son activité est obligée d'envisager une protection à l'étranger pour l'ensemble de son patrimoine technologique.

La charte des connaissances

Il s'agit de définir et de diffuser auprès des membres de l'entreprise une charte pour protéger les informations mises à leur disposition au sein d'outils de gestion des connaissances. C'est dans cette optique que le cabinet Alain Bensoussan et l'AFAI (Association Française de l'Audit et du conseil en Informatique) ont réuni un groupe de travail composé d'industriels, de consultants et d'universitaires, pour réaliser une charte dont l'objectif est de sensibiliser le personnel sur le caractère critique des informations diffusées et partagées dans l'entreprise. Il s'agit de la Charte pour l'u-